



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MAREST - SUR - MATZ

ARRETE 45.2022
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
A l'occasion du déchargement de bois de chauffage

Le Maire de la commune de Marest-sur-Matz,
VU l'article L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,
VU la déclaration préalable présentée le 27/10/2022 par Mme Josette BÉDIER, sollicitant
l'autorisation de décharger du bois de chauffage avec emprise sur le trottoir et sur la une partie
de la chaussée pendant quelques heures.
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public le 28/10/2022

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Mme Josette BÉDIER est autorisée à occuper temporairement le domaine public
devant son domicile 1 rue Maillard pour le déchargement de bois de chauffage le 28/10/2022 de 9h
à 18h.

ARTICLE 3 : Le stationnement, la circulation, la signalisation et toutes mesures de sécurité
seront assurés par Mme Josette BÉDIER .

ARTICLE 4 : Le Maire de Marest-sur-Matz est chargé de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché au registre des arrêtés

Ampliation sera adressée Mme Josette BÉDIER

Fait en Mairie le 27/10/2022

M. Christian LÉPINE
Le Maire